



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 Novembre 2025

Présents

Monique NEDELLEC, Marc BOIZARD, Laurent THOMAS, Isabelle BIDEAU, Anaïs MURLA, Michel CLEACH, Emmanuel TOCQUER, Yves-Marie DAYOT

Secrétaire de séance

Emmanuel TOCQUER

Absents / Excusés

Anne-Flore CZERWINSKI, Marie-France ROLLAND, Clément REUNGOAT, Stéphane REMEUR (procuration à Monique NEDELLEC), Julie HOFER (procuration à Isabelle BIDEAU)

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 8 / Votants : 10

Date de convocation du conseil Municipal : 14/11/2025

Mme le Maire ouvre la séance, en rappelant l'ordre du jour :

1. DIA
2. Adhésion à la prestation « protection des données » du CDG 29
3. Sollicitation du FCST pour la construction de 4 logements sociaux
4. Recensement de la population 2026 – Recrutement des agents recenseurs
5. Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement de la rue du Falaizou
6. Vente du lot n°5 – Lotissement rue Ar Pont
7. Vente du lot n°6-Lotissement rue Ar Pont
8. Questions et informations diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2025

Aucune remarque, le PV est approuvé à l'unanimité.

Vote : Adopté à l'unanimité (10 votants).

1. DIA :

Nous avons reçu une déclaration d'intention d'aliéner depuis le dernier conseil, qui concerne un terrain situé 5 impasse de Goris.

La Mairie a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

2. Adhésion à la prestation « protection des données » du CDG 29 :

Pour rappel, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est une réglementation européenne entrée en vigueur le 25 mai 2018.

Il impose aux collectivités territoriales de protéger les données personnelles qu'elles traitent.

Objectifs principaux du RGPD:

Garantir la transparence dans l'usage des données.

Assurer la sécurité et la confidentialité des informations.

Responsabiliser les collectivités sur leurs pratiques numériques.

Et désigner un Délégué à la protection des données (DPO).



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 Novembre 2025

Le CDG29 propose un service mutualisé de DPO, permettant aux communes d'assurer leurs obligations légales à moindre coût.

Avantages pour la collectivité: Conformité juridique garantie, expertise spécialisée (veille réglementaire, accompagnement, conseils), accompagnement continu dans la mise en œuvre des actions sur les données personnelles (aide à la rédaction de registres, modèles de documents, sensibilisation des agents...), tarif adapté à la taille de la collectivité.

Dans sa prestation « Protection des données », le CDG29 propose un complément cyber sécurité afin de renforcer la protection des systèmes informatiques et des données sensibles.

Objectifs: Prévenir les cyberattaques, évaluer la vulnérabilité des systèmes informatiques, mettre en place des bonnes pratiques de sécurité et accompagner la collectivité en cas d'incident.

Le tarif applicable en 2026 est de 1 320,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider l'adhésion à la prestation « Protection des données » du CDG29.

Adopté (9 votes pour et 1 abstention).

3. Sollicitation du FCST (Fonds de Coopération et de Solidarité Territoriale) :

Le montant total des travaux pour la construction des 4 logements sociaux est estimé à **775 227,49 €**.
Le plan de financement du projet se présente comme suit :

RESSOURCES	MONTANT	%
Morlaix Co FSCT	104 587,00 €	13,5%
Morlaix Co FADT (Fonds de concours d'appui au développement territorial)	34 800,00 €	4,5 %
Morlaix Co – Aides logements sociaux	16 000,00 €	2,1 %
Etat - DSIL	50 000,00 €	6,45 %
Département PACTE FINISTERE 2030 - Volet 2	50 000,00 €	6,45 %
Région	150 000,00 €	19,3 %
Total Aides publiques	405 387,00 €	52,3 %
Autofinancement	369 840,49 €	47,7 %
Total HT	775 227,49 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'opération ci-dessus et son plan de financement.

Adopté à l'unanimité (10 votants).



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 Novembre 2025

4. Recensement de la population 2026 - Recrutement des agents recenseurs :

Compte tenu du nombre de logement sur la commune, il est nécessaire de créer 2 postes d'agents recenseurs vacataires afin d'assurer les opérations du recensement de la population.

Deux formations auront lieu en janvier 2026.

La campagne de recensement débutera le 15 janvier 2026 pour un mois.

Il est proposé de payer les agents recenseurs à raison de :

1.60 € (brut) par bulletin individuel;

1.00 € (brut) par feuille de logement;

Forfait de **90 €** pour les 2 demi-journées de formation;

Forfait de **200 €** pour la tournée de reconnaissance et la préparation administrative;

Forfait de **150 €** pour les frais kilométriques.

Le coordonnateur du recensement, qui sera un agent de la collectivité, bénéficiera de la récupération ou du paiement des heures supplémentaires engendrées par cette tâche, ainsi que du remboursement des frais kilométriques.

Pour information, la commune va bénéficier d'une indemnité de **1 424€** par l'Etat (1392 € en 2020).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les créations de postes dans les conditions indiquées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité (10 votants).

5. Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement de la rue du Falaizou :

Pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de la rue du Falaizou, nous avons reçu les trois propositions suivantes :

- Société SARL ING CONCEPT de Landivisiau : **14 000 € HT**

-AT OUEST – Proposition conjointe avec l'architecte Gildas Kernaleguen : **17 712,50 € HT**

-AT OUEST – Proposition conjointe avec l'architecte Douar Paysage : **18 817,50 € HT**

La mission complète comprend pour ces trois propositions: Le levé topographique, l'avant-projet définitif, le projet, le dossier de consultation des entreprises, l'assistance pour la passation des contrats de travaux, l'exécution des marchés, la direction de l'exécution des contrats de travaux et l'assistance aux opérations de réception.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition d'ING CONCEPT.

Adopté à l'unanimité (10 votants).



Procès-verbal du Conseil municipal du 20 Novembre 2025

6. Vente du lot numéro 5-Lotissement rue Ar Pont :

Le lot n°5 a été réservé par M. BELHADJ-TAHAR Smaïn-Morgan.

Surface du lot: **769 m²**

Prix TTC au m² : **82€ soit 63 058€ TTC le lot.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la vente de ce lot à Mr Belhadj-Tahar avec faculté de se substituer toutes autres personnes pour le même objet et les mêmes conditions.

Approuvé à l'unanimité : 10 votants

7. Vente du lot numéro 6-Lotissement rue Ar Pont :

Le lot n°6 a été réservé par Mme FOSSIER Nathalie.

Surface du lot: **590 m²**

Prix TTC au m² : **82€ soit 48 380€ TTC le lot.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la vente de ce lot à Mr Belhadj-Tahar avec faculté de se substituer toutes autres personnes pour le même objet et les mêmes conditions.

Approuvé à l'unanimité : 10 votants

8. Questions et informations diverses :

- Dates CM 2026 :

Le 22/01/2026 (Pré Conseil le 15/01).

Le 19/02/2026 pour le budget (Pré Conseil le 12/02).

- RDV avec le Crédit Mutuel de Bretagne le 1er décembre afin de discuter des possibilités d'emprunt de la commune.

- Toilettes publiques : une demande d'estimation sera faite auprès d'Amélie Quoniam pour le volet 1.

- Point sur la saison du camping avec Isabelle BIDEAU : 39 000€ CA, 15 000€ de résultat (+30% d'activité), le camping est apprécié.

- Point sur le dossier UNESCO par Michel CLEACH.

Séance levée à 22H15.

Le Secrétaire de Séance,
Emmanuel TOCQUER

Le Maire,
Monique NEDELLEC

